

Vive le Liberistant !

# **CONSTITUTION SOCIALISTE DE LA REPUBLIQUE VIRTUELLE DU LIBERISTANT**

**Adoptée le 02 juillet 2014 à la première session  
du Parti Communiste du Liberistant.  
Révisée le 20 novembre 2014 à l'Assemblée Populaire**



**Les armoiries nationales  
de la République Virtuelle du Liberistant**



**Le drapeau national de la  
République Virtuelle du Libéristant**

## **SOMMAIRE:**

## **Péambule:**

La République Virtuelle du Liberistant est la patrie socialiste incarnant les idées et les directives du camarade Shi Jae-Min premier président de la république et père de nation liberienne.

La République Virtuelle du Liberistant est un Etat virtuel non membre de toutes organisation internationales. La République Virtuelle du Liberistant est la patrie de toutes personnes qui en fait la demande. Notre patrie socialiste reconnait tout les Etats et micronation démocratique.

La République Virtuelle du Liberistant fixe comme objectif la victoire du communisme et de la démocratie dans son territoire.



## **POLITIQUE:**

Article 1 La République Virtuelle du Liberistant est un Etat socialiste démocratique.

Article 2 La République Virtuelle du Liberistant est un Etat virtuel qui lutte contre les agresseurs impérialistes, pour la liberté la paix et la démocratie dans le monde.

Article 3 Le peuple exerce son pouvoir par l'intermédiaire de l'assemblée populaire.

Article 4 Les électeurs ont le droit de révoquer n'importe quand les députés élus qui ont trahis leur confiance.

Article 5 La République Virtuelle du Liberistant garantit les droits et les intérêts légitimes des citoyens libériens.

Article 6 L'Etat établit des relations diplomatique avec tout les pays attachés à l'indépendance et à la paix dans le monde. L'Etat s'engage à avoir des relations diplomatiques plus poussé avec les démocraties socialistes.

## **ECONOMIE:**

Article 7 La République Virtuelle du Liberistant s'appuie sur le principe d'une économie non-mondialisé et indépendante.

Article 8 La propriété de l'Etat est celle du peuple liberiens.

Article 9 L'Etat dirige la gestion de l'économie socialiste.

Article 10 La République Virtuel du Liberistant s'oppose à la mondialisation et révoque le profit.

## **CULTURE:**

Article 11 La République Virtuelle du Liberistant favorise le mélange culturel.

Article 12 l'Etat donne priorité à l'éducation socialiste nationale et à l'information sur l'actualité nationale et micromondiale.

Article 13 En République Virtuelle du Liberistant la langue officiel est le français.

Article 14 Toutes personnes âgées de minimum seize ans peut aquerire la nationalité liberienne.

## **DROIT ET DEVOIR**

Article 15 l'Etat garantit le respect des droits de l'hommes.

Article 16 En République Virtuelle du Liberistant, les droits et les libertés du citoyen s'étendent sans cesse avec le renforcement et le développement du régime socialiste.

Article 17 Le citoyen acquiert, à partir de 17 ans, le droit de vote et le droit d'être élu sans distinction de sexe, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, de profession.

Article 18 Seul les citoyens socialiste ou communiste peuvent être élu à l'assemblée populaire.

Article 19 La République Virtuelle du Liberistant organise une défense nationale militaire indépendante afin de protéger les principes révolutionnaires socialistes.

Article 20 Le citoyen jouit de la liberté de religion, d'association, de réunion et de voyager. La libenter de voyager à l'étranger est autorisé avec un accord de l'Etat.

Article 21 Le citoyen a le droit de déposer des plaintes et de présenter des requêtes.

Article 22 Le mariage pour tous et la famille sont protégés par l'Etat.

## **INSTITUTIONS DE L'ETAT:**

Article 23 L'assemblée populaire est la colonne vertébrale de l'Etat. Elle à le pouvoir législatif.

Article 24 L'Assemblée populaire est constituée de députés élus au scrutin secret pour un mandat de six mois, selon les principes du suffrage universel, égal et direct.

Article 25 Le président de l'assemblée populaire est élu par les députés.

Article 26 Le président de l'assemblée est élu pour un mandat de un an.

Article 27 Le président de l'assemblée à le pouvoir de convoquer en session extraordinaire l'assemblée.

Article 28 Le président de l'assemblée à le pouvoir exécutif.

Article 29 Le conseil d'Etat est l'organe exécutif du pays. Il composé de ministre choisis par le président de la république et présidé par celui-ci.

Article 30 Le président de la République est le chef de l'Etat et le représentant du peuple.

Article 31 Le président de la République à le pouvoir de réformer la constitution.

Article 32 Le président de la République est le protecteur du système socialiste.

Article 33 La cour de justice est compsé de trois juges élus pas l'assemblée populaire.

Article 34 La plus haute condamnation au Liberistant est la perte de la nationalité.

## **DIVISION ADMINISTRATIVE**

Article 35: La République Virtuelle du Liberistant est organisé administrativement en secteur.

Article 36: Les secteurs sont présidé par un président de secteur choisis par le conseil d'Etat du Liberistant.

## **SYMBOLES DU LIBERISTANT:**

Article 37 Les armoiries nationales de la République Virtuelle du Liberistant représentent une gigantesque colombe (la paix) dans une couronne de blé (peuple). L'Etoile rouge représente la victoire du socialisme.

Article 38 Le drapeau national de la République Virtuelle du Liberistant est composé de trois bande verticale "rouge, blanc, rouge". Le rouge représente le communisme et le blanc la paix. Au centre du drapeau ce trouve l'armoirie nationale.

Article 39 L'hymne national de la République Virtuelle du Liberistant est l'Hymne à la paix.

Article 40 La capitale de la République Virtuelle du Liberistant est virtuellement Indant-Ville.

Article 41 La devise nationale de la République Virtuelle du Liberistant est 'Soyons Humains'

Article 42 La fête national est le 02 juillet, date de la proclamation de la république.